Par autorité.

No. 71.—ACTE abrogeant toutes les lois incorporant la ville de St. Francisville, Paroisse d'Ouest Feliciane.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Que toutes lois incorporant la ville de St. Francisville, dans cet Etat, sont et demeurent abrogées, et que toutes les taxes dues à la dite corporation lorsquelles seront collectées, seront employées à réparer les rues de la dite ville.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 72.—ACTE pour reviser et amender les divers actes de la dernière législature, relatifs au règlement des dettes proprement dites de l'Etat, et pour d'autres objets.

SECT. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que la troisième section de l'acte intitulé: "Acte pourvoyant au règlement et à la liquidation des dettes proprement dites de l'Etat, et pour d'autres objets," soit amendée de manière à étendre le temps accordé à la Banque de la Louisiane pour l'achat ou l'échange du fonds capital y décrit, à six mois à dater de l'adoption de cet acte, et qu'elle ne sera pas tenue de faire la remise des bons de l'Etat mentionnés dans la troisième section, tant qu'ils n'arriveront pas à échéance, à moins qu'ils ne soient rentrés en sa possession avant cette époque; pourvu que lesdites actions au fonds capital ne soient transférés qu'en proportion du montant des bons de l'Etat remis par la banque.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que toute cette partie de la troisième et de la quatrième section de l'acte intitulé: "Acte pour pourvoir au réglement et à la liquidation des dettes proprement dites de l'Etat et pour d'autres objets," et la troisième section d'un acte intitulé: "Acte pour amender la charte de la Banque des Artisans et Négociants et pour d'autres objets," et la troisième section d'un acte amendant la charte de la Compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans, relativement aux termes donnés aux débiteurs des branches de la Banque de l'Etat de la Louisiane, de la Banque de la Louisiane, de la Banque des Artisans et Négocians, et de la Compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans, dans le cas où lesdites banques ou aucune d'elles retireraient leurs branches, soient et demeurent amendées de telle manière que les débiteurs desdites branches en fournissant bonne et suffisante sécurité aient, pour les premiers deux ans, le privilège de renouveler leurs obligations, ou d'en retarder le paiement, en payant, chaque année, cinq pour cent sur le montant total dû par eux (les intérêts non compris) et après les premiers deux ans, ils pourront renouveller ou retarder le paiement de leurs obligations, pendant trois ans, en payant annuellement dix pour cent (les intérêts non compris) sur le montant total dû par eux, et après ces trois années, en payant quinze pour cent (les intérêts non compris) jusqu'à l'extinction de leurs dettes; *Bien entendu* que le lieu où devra se faire le paiement ne pourra être changé sans le consentement du débiteur, et que le débiteur ne sera pas tenu de fournir une garantie hors de la paroisse de laquelle une desdites branches aurait été retirée.

SECT. 3me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que lorsqu'un actionnaire d'une banque de cet Etat, (excepté les banques hypothécaires) demeurant d'une manière permanente hors de l'Etat, décédera, les héritiers, exécuteurs ou représentans dudit actionnaire pourront vendre et transférer lesdites actions, ainsi possédées sur les livres de la banque, ou de toute autre manière autorisée par la charte de ladite banque sans la nécessité de se faire reconnaître comme tels par aucune Cour des Preuves de cet Etat, ou d'obtenir de ladite cour un décret pour la vente et transfert desdites actions; et les dispositions de la loi établissant une taxe d'État pour les successions ne pourront s'appliquer aux dites actions.

SECT. 4me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que la première section d'un acte intitulé: "Acte pour amender la charte de la Banque des Artisans et Négocians et pour d'autres objets," soit amendée de manière que le trésorier de l'Etat soit et demeure autorisé à transférer à ladite Banque des Artisans et des Négocians, telle portion seulement de leur capital appartenant à l'Etat et destinée à être vendue d'après les dispositions dudit acte, et de l'acte auquel il sert d'amendement, qui égale au pair le montant des bons de l'Etat, actuellement remis.

SECT. 5me. *Il est de plus décrété &c.*, Que la cinquième section d'un acte intitulé "Acte pour pourvoir au règlement et à la liquidation des dettes proprement dites de l'Etat, et pour d'autres objets," soit ainsi amendée, qu'on pourvoie au paiement de cent cinquante mille piastres, que par ledit acte il a été ordonné de faire sur les bonds de l'Etat, émis en faveur de la Banque des Citoyens pour prêts faits à l'Etat et dûs en mil-huit-cent-cinquante sept, avant les bons émis en faveur de l'Hôpital de Charité, dûs en mil-huit-cent-cinquante-huit; que le Trésorier de l'Etat demeure autorisé à appliquer tous surplus de fonds dans le trésor au paiement des intérêts sur lesdits bons émis pour les dettes proprement dites de l'Etat, et d'offrir aux détenteurs desdits bons dans l'ordre requis par la troisième section, aucune portion des huit mille actions du fonds capital de la Banque de la Louisiane, au pair, en échange de leurs réclamations respectives. Et si aucun des détenteurs desdits bonds refusait un tel échange, dans les quatre vingt dix jours qui suivront l'adoption de cet acte, alors ledit trésorier pourra également échanger les dites actions ou toute portion d'icelle contre un montant égal des bons de l'Etat, des dettes proprement dites, sans être en rien astreint à l'ordre requis par ladite cinquième section; et pour assurer de la manière la plus efficace l'exécution de cet acte, et de l'acte intitulé: "Acte pour pourvoir au règlement et à la liquidation des dettes proprement dites de l'Etat, et pour d'autres objets," le Trésorier est et demeure autorisé et requis de prendre avec l'avis et l'aide de l'avocat général, telles mesures légales qui pourront être nécessaires et convenables pour mettre en force les dispositions ci-mentionnées.

SECT. 6me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que dans cet acte rien ne sera interprété de manière à avoir trait au paiement des bons de l'Etat, émis en faveur des banques hypothécaires pour les mettre à même d'emprunter un capital pour des opérations de banque, ou aux bons émis en faveur des trois municipalités de la Nouvelle-Orléans.

SECT. 7me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que la huitième section d'un acte intitulé: "Acte pour amender la charte de la Banque des Artisans-et Négocians et pour d'autres objets," approuvé le vingt-cinq Mars (1844) mil huit cent quarante quatre, soit et demeure abrogée; et il est de plus décrété, que toute cette partie de la troisième section d'un acte intitulé: "Acte amendant la charte de la Compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt cinq Mars mil huit cent quarante quatre, qui défend à la dite Compagnie du Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans, d'émettre des billets d'une dénomination moindre de vingt piastres soit et demeure abrogée.

SECT. 8me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que toute cette partie de la sixième clause de la première section d'un acte intitulé: "Acte pour remettre en vigueur les chartes des diverses banques situées en la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets," approuvé le cinq Février mil huit cent quarante deux, telle qu'elle est exprimée dans les termes suivans, savoir: *Bien entendu* que nul ne sera élu ou ne servira comme directeur d'aucune banque dans l'Etat de la Louisiane, si à l'époque de son élection ou de sa nomination, il n'est citoyen des Etats-Unis et de cet Etat, soit et demeure abrogée, en tant que cela concerne la Banque de la Louisiane, et que ni les bons déjà payés par la dite Banque pour faire honneur aux engagements de l'Etat, ni ceux qui pourront être à l'avenir, ni les actions de l'Etat, qui doivent être achetées par la Banque conformément aux dispositions des divers actes de la législature relatifs à la liquidation des dettes de l'Etat, ne pourront être considérés comme "dead weight" capital inactif, dans le sens de la première section du dit acte approuvé le cinq Février mil huit cent quarante-deux.

SECT. 9me *Il est de plus décrété, &c.*, Que la Compagnie de Banque et de Canal de la Nouvelle-Orléans, pourra sur résolution de son bureau de directeurs réduire la valeur du fonds capital de la dite compagnie en portant chaque action de cent piastres à cinquante; pourvu que la dite réduction soit recommandée au bureau des directeurs à l'assemblée des actionnaires qui sera convoquée conformément à la loi, ou par toute assemblée spéciale convoquée à l'effet d'examiner l'utilité d'une telle réduction.

SECT. 10me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que toute cette partie de la seconde section de l'acte intitulé: "Acte pour amender la charte de la Banque des Artisans et Négocians et pour d'autres objets," qui porte que le Secrétaire d'Etat ne sera plus directeur ex officio de la dite Banque, soit et demeure abrogée, et que le dit Secrétaire d'Etat, continuera à être directeur de la dite Banque jusqu'à ce que tous les bons émis par l'Etat en faveur de la dite Banque aient été payés et remis à l'Etat.

SECT. 11me. *Il est de plus décrété, &c.* Que cette partie de la première section d'un acte intitulé: "Acte pour faire revivre les chartes des diverses Banques établies dans la ville de la Nouvelle-Orléans et pour d'autres objets," approuvé le cinq Février mil huit cent quarante-deux, conçu dans les termes suivans, savoir: qu'aucun directeur d'une Banque s'absente de l'Etat pendant un laps de temps de plus de quatre mois, son siège sera considéré vacant, et il sera immédiatement pourvu à son remplacement, par l'autorité par laquelle le dit directeur aurait été nommé par la législature, et que ce corps ne soit pas alors en session, il sera pourvu par le Gouverneur, à son remplacement; et la même règle s'appliquera à toute vacance provenant d'une cause quelconque dans le bureau des directeurs d'aucune banque, est et demeure abrogé.

SECT. 12me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que l'acte intitulé: "Acte amendant la charte de la Compagnie de Canal et de Banque de la Nouvelle-Orléans, approuvé le vingt-cinq mars mil huit cent quarante-quatre" et l'acte intitulé: "Acte à l'effet d'amender la charte de la Banque des Artisans et des Négocians, et pour d'autres objets," approuvé le vingt-cinq Mars mil huit cent quarante-quatre, et les divers amendemens faits aux dits actes par le présent, auront force de loi aussitôt qu'ils auront été adoptés et approuvés et qu'avis en aura été donné au Gouverneur par une majorité tant en nombre qu'en valeur d'actions présentées ou représentées des actionnaires de chacune des dites banques, à une assemblée qui devra se tenir en la ville de la Nouvelle Orléans, dans les six mois à dater de l'adoption de cet acte; *Bien entendu* qu'avis dûment donné de la dite assemblée sera publié dans deux journaux imprimés dans la dite ville; à laquelle assemblée les actionnaires voteront conformément à la proportion de vote établie dans leurs chartes.

SECT. 13me. *Il est de plus décrété, &c.* Que la sixième section de l'acte intitulé: "Acte pourvoyant au réglement et à la liquidation des dettes proprement dites de l'Etat et pour d'autres objets," soit amendée et interprétée de manière à autoriser les commissaires liquidateurs de la compagnie du chemin de fer de Clinton et de Port Hudson, à payer toutes les dettes privilégiées qui auront priorité sur les réclamations de l'Etat contre le chemin de fer de Clinton et Port Hudson et autres propriétés de la dite compagnie, sur tout actif, qui pourra se trouver entre les mains des dits commissaires.

SECT. 14me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que le Trésorier de l'Etat, est et demeure autorisé à régler avec les parties intéressées pour les réclamations contre l'Etat (dans le cas où elles sont dues) pour l'indemnité d'une portion de terre sur l'arrière des lots situés entre les rues de Chartres, Jefferson et Vieille Levée, et pour la moitié du prix d'un mur mitoyen dans la rue Toulouse, laquelle propriété appartenait à l'Etat, et a été vendue par le Trésorier de l'Etat, en vertu de la sixième section de l'acte intitulé: "acte pourvoyant au réglement et à la liquidation des dettes proprement dites de l'Etat, et pour d'autres objets," approuvé le vingt cinq Mars mil huit cent quarante-quatre.

SECT. 15me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que toutes lois et parties de lois contraires ou incompatibles à aucune des dispositions contenues dans cet acte, sont et demeurent abrogées.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ON EXECUTE
A l'Imprimerie de l'Abeille,
Toute espèce d'Ouvrage,
Affiches de steamboats et de Théatres, Cartes d'annonces, Connaissemens, Blancs de Notaires, Pamphlets, Circulaires, &c.

A VENDRE par les soussignés—150 barriques vin rouge, diverses marques, 30 barriques vin de propriétaire pour familles, et 25 barriques vin de Cantenac 1841, 50 demi barriques vin blanc de Barsac, [illegible] haut Sauternes 1841. DUDOUYT & TEULADE, 13, Toulouse. 15 mars

A VENDRE par les soussignés: 16 futailles eau de vie 4me preuve J. J. Dupuy, 16 quarts eau de vie 1re preuve, 5ne Champagne. DUDOUYT & TEULADE, 13, Toulouse. 15 mars

A VENDRE par les soussignés: 50 caisses Absinthe suisse, de la marque renommée Vernin et Leconte; 50 caisses do de Julien Couturier & Co; 50 caisses Curaçao grand modèle; 50 paniers Guignolet d'Angers; 100 paniers Anisette de Bordeaux, de diverses qualités. DUDOUYT & TEULADE, 13 rue Toulouse. 15 m

A VENDRE par les soussignés: 50 mille bouchons pointes; 100 do do fins et ordinaires. 40 paniers de bouteilles vides. Mastic pour bouteilles, de diverses couleurs. DUDOUYT & TEULADE, 13 Toulouse. 15 m

CHAMPAGNE Supérieur—Les soussignés, seuls agents de MM. le marquis de Massinne et de Loisson, propriétaires de vignes dans les meilleurs crus de la Champagne, ont en magasin, d'importation directe de ces messieurs: 100 paniers champagne, Tisrey, 1re qualité grandes et (demi bouteilles. 100 dito de qualité supérieure do; 50 do do Ay, 1re qualité do; 50 do do Versenay de do; 50 do do du supérieur do. JORDY & BRASIER, 10 Conti. 15 mars

LIQUEURS assorties—Absynthe, Marasquin, curaçao et anisette, à vendre par JORDY & BRASIER, 10 Conti. 15 mars

CERISES & Fruits à l'eau de vie et au jus, à vendre par JORDY & BRASIER, 10 Conti. 15 mars

PRUNEAUX—Sardines et cepe à l'huile, huile d'olive en paniers, à vendre par JORDY & BRASIER, 10 Conti.

VIN BLANC—30 tierçons, bon vin de Barsac, à vendre par JORDY & BRASIER, 10 Conti. 15 mars

A VENDRE, au débarquement du navire Amerika—25 quarts et 25 huitièmes pipes eau de vie de Cognac 4me preuve, de J. J. Dupuy, par JORDY & BRASIER, 10 Conti. 15 m

EAU de Vie de Cognac, ayant droit au drawback—10 demi pipes Pinet Castillon & Co, Cognac, très vieille et supérieure, 5 do Otard Dupuy & Co, 25 quarts pipes Napoléon, 4me preuve, 20 do J. J. Dupuy, do, 25 barils do do, à vendre par JORDY & BRASIER, 10 Conti. 15 m

VIN rouge en caisses et en futailles, au drawback—300 barriques vin rouge Montferrand, Queyrie, Medoc, St. Sauveur, St. Estèphe, Pauillac, St. Julien et Chateau Margaux. 310 caisses St. Julien et Pauillac. 200 caisses vin St. Julien, Leoville, Latour et Chateau Margaux, à vendre par JORDY & BRASIER, 10 Conti. 15 mars

EN débarquement du navire Concord et du brick Amerika, venant de Bordeaux: 16 quarts et demi pipes eau de vie 4me preuve, 12 balles bouchons de 30,000 chaque; 30 paniers guignolet d'Angers; 60 caisses cerises à l'eau de vie, 100 rames papier à lettres français, 70 caisses liqueurs en 1/2 et 1/4 de bouteilles, 160 caisses vin rouge, avec étiquettes et capsules, 30 do do supérieur St. Julien de do. 96 caisses prunes de 12, 16 et 24 pobans dans chaque. Aussi:—Débarquant du brick Titi, de la Havane—35 caisses chocolat espagnol, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 15 mars

A VENDRE—En débarquement du brick Amerika de Bordeaux—33 barils vin blanc, Sauterne, Barsac et Graves, 24 barriques vin rouge St. Julien, St. Emilion, et St Estèphe, 49 do Chateau Lafitte, Margaux, Léoville et Médoc Pauillac, 47 caisses Chateau Lafitte et Margaux en demi bouteilles, 68 do Chateau Lafitte, Margaux et Léoville de 1834. DAMAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 18 St Louis. 15 mars

A VENDRE en débarquement du brick Amerika, de Bordeaux, 40 paniers guignolet, 13 caisses sardines de 50 boites [illegible] cune, 6 do do, 100 demi boites do. DAMAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 18 St. Louis. 15 mars

CHAPEAUX—300 caisses chapeaux en nutria, soie, castor, feutre et chapeaux unis, à vendre par FROST & Co., 10, Magasins. 15 m

BRODEQUINS, Bottes et Souliers—200 caisses, comprenant un assortiment général de chaussures, reçues par les derniers arrivages du Nord et à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 15 m

CHAPEAUX de palmier—30 caisses fins et communs, à vendre par FROST & Co., 10, Magasins. 15 m

COGNAC en débarquement du brick America, de Bordeaux, marque de P. Godard & Co 1re. preuve, et à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 17 et 19 St. Louis. 15 m

VINS—Par les derniers arrivages—100 barriques Vin rouge St. Estèphe; 5 barriques dito St. Julien; 5 dito dito Haut Brion; 3 dito Gruau Larose; 30 dito Listrac 1840, marque de B. Roden; 4 barriques dito 1839, marque de B. Roden, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co. 17 et 19 St. Louis.

RIZ—150 sacs riz créole, en débarquement et à vendre par J F BERCIER, 54, Vieille Levée. 14 mars

SARDINES—1500 boites et demi boites, nouvellement importées à vendre par J F BERCIER, 54, Vieille Levée. 14 mars

HUILE d'Olive—475 paniers huile d'olive en bouteilles et demi bouteilles, de Pinghiol, Fossel fils et M. Sue, à vendre par J F BERCIER, 54 Vieille Levée. 14 mars

HUILE de Baleine—5000 gallons huile de baleine blanchie; 1000 dito pour hiver; 2000 dito d'été, tant pour hyver do; 1000 do huile de lin anglaise, à vendre par W. F. VREDENBURG & Co, 30 Vieille Levée. 1 fev

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Concord, de Bordeaux: 20 barriques vin rouge, Montferrand. En magasin:—10 demi pipes eau de vie 4me. preuve, de Castillon, 20 quarts de pipes do do do, 100 barriques vin rouge, diverses marques, 150 demi barriques vin blanc, Sauterne, 5 0 caisses de 12 barils vin rouge, 300 do vin blanc. Liqueurs assorties, anisette, Curaçao, pruneaux en paniers, fruits à l'eau de vie, huile d'olive, vin fins en caisses, fil à voile &c. EDOUARD LABRONDE, 55, St. Louis. 12 mars

SALSEPAREILLE—105 balles, en débarquement de la goelette Texas, venant de Tampico, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 26 Bienville. 10 mars

BOUCHON—600,000 bouchons pointus, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90, St. Louis. 12 mars

BEURRE—80 barillets excellent Goshen, à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE, 26 & 28, Gravier. 12 m

MAQUEREAUX—41 demi barils No 1, actuellement en déchargement de la barque Oberlin, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 26 & 28, Gravier. 12 mars

CORNICHONS, &c.—60 caisses cornichons et sauces piquantes, en quarts et demi gallons, actuellement en débarquement de la barque Oberlin, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 26 & 28, Gravier. 12 m

FROMAGE—100 caisses fromages de Goshen, à vendre par HARVEY & COOLIDGE, 26 & 28, Gravier. 12 m

BOTTES, Souliers et Brodequins—94 caisses en débarquement du navire Oberlin, à vendre par R. G HOBBS, 12 Douane. 12 m

EAU de Vie quatrième preuve—15 quarts et demi pipes en débarquement du navire Concord, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille [Levée]. 11 m

BOUCHONS—190 000 bouchons pointus [illegible] en débarquement du navire Concord, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC. 11 m

EN débarquement de la barque Concord, [illegible] capt. Lord. 40 caisses de vin de Gruau Larose, 12 bouteilles chaque, 500 do St Julien Médoc dito do, 12 barriques vieux Chateau Margaux, 20 barils vinaigre blanc, à paniers de Champagne, 1 douzaine dans chaque, 5 do en demi-bouteilles de 12, 10 barils de 30 galons de vinaigre blanc, 20 1/4 de pipes do do Cognac, 17 barriques eau de vie cognac 4me preuve, 16 caisses raisin de Malaga à l'eau de vie, 1 douzaine chaque, 20 paniers de Guignolet, 1 douzaine chaque, 115 caisses de liqueurs assorties, 36 do absynthe Suisse, 10 do Curaçao, 10 do eau de fleur d'oranger, 24 demi barils vin de Madère, à vendre par REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas. 11 mars

VINS—400 barriques Vin de Bordeaux, 50 demi barriques dito; 20 barriques Vin de Marseille; 200 demi bques. Vin blanc; 500 caisses Vin rouge St. Julien, à vendre par ST. VOR BARRETT, 45, rue de la Vieille Levée. 4 mars

FOIN—100 balles du Nord, en débarquement de la barque Elliott, de New York, à vendre par FOSDICK & BRO., 74 Camp. 28 fev

TOILE d'emballage—500 pièces, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co. 5 m

CORDES d'emballage—1000 rouleaux, à vendre par G & R. BUCHANAN & Co. 5 m

FICELLE d'emballage—50 balles à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co. 5 m

CHANDELLES ETOILES—50 caisses, à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 5 m

DIVERS—1000 barils farine de St Louis, 300 barils porc, mess et prime, 150 barils bœuf M. O, et prime, 30 barils huile de palma christi, 10 sacs café La Guayra, 100 barillets porter assorties; 40 barillets plomb en barre, 100 barillets beurre de l'Ouest, 80 paquets thé young hyson, 90 bales houblons de Boston, 100 caisses blanc de baleine 200 colis moutarde, No 1, en magasin et à vendre par PRICE & FROST, 30 Poydras. 11 fev

KRISE—300 gallons, qualité supérieure, à vendre par COURVOISIER & Co, Encoignure d'Orléans et Royale. 20 fev

MARRONS—Frais et glacés à vendre par COURVOISIER & Co, Encoignure d'Orléans et Royale. 20 fev

FARINE—164 barils des moulins de l'Union de St Louis; 100 do de do de l'Aigle do; 500 do diverses marques du Missouri et des Illinois, à vendre par NEUVILLE, TOURNE & Co, 158 Tchoupitoulas. 8m

EN débarquement du navire Concord, venant de Bordeaux: 50 caisses raisins à l'eau de vie, 50 caisses prunes à l'eau de vie, 50 caisses cerises à l'eau de vie, &c, à vendre par DUDOUYT & TEULADE, 13, Toulouse. 13 mars

VIN de Champagne—300 paniers marque de la Couronne et de l'Etoile, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90, St Louis. 13 mars

HUILE D'OLIVE—De Nice et de Marseilles, à vendre par B VALLS, 26 Commune. 13 m

SARDINES A L'HUILE—6000 boites et demi boites, de la marque Guilloux, à vendre par AUG. MOLIER, 90 St Louis. 13 m

EN magasin et à vendre par le soussigné: Vin rouge en barriques (Médoc); Vin blanc (Sauterne) en demi barriques; Vinaigre Blanc de Bordeaux; Vin rouge en caisses, marque St Julien (Médoc). Dito dito dito la Mission; Bouchons pointus par balles de 30 milliers chaque; Dito réguliers dito de 10 milliers dito; Dito dito fins et surfins en sacs de 500; Absinthe de la marque Sauvajol, Brunston & Co; Eau de fleur d'oranger en caisse; Caragne et marasking; savon français; Olives et capres. 13 m—8 AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

GUIGNOLET d'Angers—200 paniers et demi paniers, à vendre par AUG. MOLIER, 90, rue St Louis. 13 m—8

VERMICELLE & MACARONI, très frais, à vendre par AUG. MOLIER, 90, rue St Louis. 13 m—8

HUILE D'OLIVES, de la marque Piagniol, en paniers demi bouteilles, à vendre par AUG. MOLIER, 90 rue St. Louis. 13 m—8

SUCRE—40 caisses en débarquement du brick Titi, de la Havane, à vendre par E. TROISGROIS, 26, Vieille Levée. 13 mars

CIGARES—14735—marque Ugues, en débarquement du brick Titi, à vendre par E. TROISGROS, 26, Vieille Levée. 13 mars

SUCRE Havane—330 caisses blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée. 13 mars

MITAINES—8 caisses mitaines tricotées à la campagne en laine, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins. 13 m

CIRAGE—180 grosses de la manufacture de Bell, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins. 13 m

FIL A CORDONNIER—3 caisses fil anglais, à vendre par FROST & Co, 10 Magasins. 13 m

CHAPEAUX de Campêche—4 caisses à larges bords et à doubles tresses, à vendre par FROST & Co. 10 Magasins. 13 m

VINAIGRE blanc à vendre par AUGT. MOLIER, 90, St Louis. 6 fev

TALAMON FRERES,
44, rue de Chartres,

RECOIVENT par le Savery du Havre, et offrent à vendre aux plus bas prix de la place: 6 caisses chapeaux de paille d'Italie pour hommes; 6 dito dito dito pour enfans; 6 balles cotonnade trinquée; 1 caisse d'éventails de haut prix; 1 dito de bretelles tricotées avec bouts à boutons; Gants fil égyptien noirs et blancs; Gants fil d'Ecosse blancs et gris, pour hommes et pour femmes; Mitaines en filet avec doigts; Rubans taffetas noir et couleur; Galons de soie, gris, pour border les souliers; Bourses en filet de soie; Fil français gris, noir et bleu; Un assortiment de coiffures et d'épingles en jais; Bandes indéplissables; Corsets de toutes qualités; Epingles à poudrer.

TOUJOURS EN MAGASIN:
Un grand assortiment de Peignes, brosses, boutons, épingles, aiguilles, galons, soulages, ganses en soie et en coton, agrafes, plates et ordinaires, bourses en coton et en soie, des à coudre blancs et en acier, amorces en grandes et petites boîtes, amorces de choix en boites de ferblanc, miroirs dorés, bretelles de toutes sortes, soie à coudre, jarretières élastiques, couverts en fer battu et en composition, poupées en peau et habillées, plumeaux de 12 à 20 pouses, crême de Paris, eau de cologne, eau de lavande, eau de fleurs d'oranger, peaux de veau vernies et cirées, fil à cordonnier.

AUSSI:
Seines à pêche de toutes dimensions, éperviers, tramails et lignes de première qualité. 11 mars

CRAVATTES d'été—pour hommes—Un lot de nouveau style et dessins, de première qualité, à vendre à l'encoignure des rues Magasins et Commune par NORTH & BROTHERS. 8 mars

JACONAT français—Quelques caisses des plus belles qualités, à vendre à l'encoignure des rues Magasins et Commune. NORTH & BROTHERS. 8 m

BALZORINES—Un splendide assortiment des dernières modes, à vendre à l'encoignure des rues Magasins et Commune, par NORTH & BROTHERS. 8 m

MOUCHOIRS Madras français—300 douzaines venant d'arriver et à vendre à l'encoignure des rues Magasins et Commune par NORTH & BROTHERS. 8 mars

MERINOS français—pour habits—Quelques qualités de choix actuellement en débarquement du navire Caledonia à vendre à l'encoignure des rues Magasins et Commune par NORTH & BROTHERS. 8 mars

CORDES D'EMBALLAGE—114 rouleaux à vendre par SUDDECKE, WOODS & Co, 91, Tchoupitoulas. 7 m

MAQUEREAUX—No. 3, en barillets et demi barillets, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette. 7 mars

BLANC de Baleine—De New Bedford assorti, à vendre par J W STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette. 7 mars

HUILE de Blanc de Baleine—Huile d'hiver, blanchie, à vendre par J W STANTON & Co, Encoignure Magasins & Lafayette. 7 mars

HUILE de Sperme blanchie—Pour l'hiver, excellent article, garanti sous tous les rapports, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette. 7 mars

CLOUS—Assortis de la manufacture de Fall river, à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette. 7 mars

COGNAC de preuve, de la marque J. J. Dupuy, en demi pipes, et de la marque de l'Aigle en quarts de pipes; le tout sous la clé de la Douane, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co, Nos 17 & 19, rue St Louis. 7 m

HUILE de Baleine—1000 gallons blanchie, d'hiver et d'automne, en barils et en barriques, à vendre par WM. FROST & Co, 26 Vieille Levée. 7 mars

CHANDELLES—500 caisses blanc de baleine, New Bedford, à vendre par Wm FROST & Co, 26, Vieille Levée. 7 m

HUILE—45 barils huile d'éléphant, d'hiver, blanchie, à vendre par WM. FROST & Co, 26 Vieille Levée. 7 m

HUILE pour Tanneurs—30 bls. huile supérieure, à vendre par WM. FROST & Co, 26 Vieille Levée. 7 m

HUILE—10,000 gallons huile de blanc de baleine d'hiver blanchie et non blanchie; en magasin et à vendre par WM FROST & Co, 26 Vieille Levée. 7 m

LAINES—10 balles Laines de Canton, 4/4 et 7/8, en débarquement du navire Columbus en magasin et à vendre par WM. FROST & Co, 26 Vieille Levée. 7 m

COGNAC Champagne de la marque Castillon, en demi et quarts de pipes et de la marque Godard, en quarts de pipes; le tout ayant droit au drawback, à vendre par E ROCHEREAU & Co. 17 et 19 St Louis. 7 mars

CEPS A L'HUILE, Champignons—petits pois et sardines à l'huile en boites et demi boites, en débarquement du navire Talma, et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 rue Conti. 7 fev

EN magasin et à vendre par le soussigné, les marchandises ci-après, ayant droit au drawback: 10 demi pipes eau de vie, 4me preuve, de J. J. Dupuy; 170 caisses vin rouge St. Julien; 500 barriques vin rouge; 200 barils vin blanc Sauterne et Barsac, 30 barils vinaigre de vin blanc, 1000 boites sardines; 500 caisses fruits au jus, pâtés truffés, etc. &c. CHARLES DUFOUR, 11 Conti. 4 jan

CHANGE sur Paris ou Bordeaux, à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti. 10 fev

SUCRE—50 boucauts bonne et belle qualité en magasin et à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co, 52 Bienville. 16 fev

TRAITES sur N York, à vendre par MERLE, REYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas. 6 fev

CIGARES HAVANE—20 milliers cigares de la Havane en débarquement du brick Uncas, comprenant des Regalias, Canones, Millars, Trabucos, Damas, Cazadores et autres marques assorties, à vendre par Y. QUADRAS, rue de Chartres. 9 déc

BARILLETS—500 barillets de 10, 6 et 6 gallons, cerclés en fer, en magasin et à vendre par HARVEY & COOLIDGE. 7 mars

SALERATUS et Couperose—En barriques, barils et barillets, à vendre par HARVEY & COOLIDGE. 7 mars

POIVRE—50 sacs poivre de Sumatra à vendre par HARVEY & COOLIDGE.

MORUE—10 tambours, blanche, de [illegible] do. en magasin et à vendre par HARVEY & [COOLIDGE].

EN débarquement du navire [illegible] et à vendre par le soussigné: 6 caisses petits pois, 3 do de haricots verts, 10 do Cèpes à la provençale. [AUG.] MOLIER, 90 St Louis. 6 mars—8

BOTTES, Souliers [illegible] en débarquement [illegible] à vendre par [illegible] HOBBS, [illegible] Commune.

SARDINES [illegible] boites et demi boites, de la marque [illegible], à vendre à des prix modérés par AUGTE. MOLIER, 90 St. Louis.

V[illegible] à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74 Camp.

[illegible] Barils, à vendre par FOSDICK & BROTHER. 74 Camp.

[illegible] VIE—5 demi pipes eau de vie Dumas, 4me preuve, 5 do Dupuy, 15 quarts de pipes eau de vie différentes marques, à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp. 7 mars

[PAP]IER foolscape—500 rames à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp. 7 mars

GENIEVRE—25 pipes genièvre marque du cygne, à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp. 7 mars

MADERE &c.—10 quarts vin d'Oporto, 7 do vin de Madère, 11 demi pipes do, à vendre pour clore un compte par FOSDICK & BRO. 74 Camp.

TRAITES sur la Havane, à vendre par J. M. LAFEYRE, 30 St [Louis]. 7 mars

TABAC de Cuba, cape et tripe, à vendre par J M LAFEYRE, 30 [St Louis].

MERINOS noir pour redingottes—[illegible] pièces [illegible] noir pour [illegible] à vendre par D. B. MA[CARTY].

CHANGE sur Paris, [illegible] à vendre par [illegible] & Co, 19, St Louis. 1 mars

COTONNADES—10 caisses [illegible], à vendre par FROST [& Co], [26 V]ieille Levée. 7 m

LE soussigné offre en vente [illegible] suivans: 300,000 cigares de la Havane supérieure, Regalia, Imperiales, Canones, Cazadores, Panetelas, Bayonettas Millar, Damas, Principe des meilleures marques; 30 balles tabac en feuille, tripes et capes, Vuelta de Abajo, 40 douz eaux minérales de Kessenger; 130 doux Heck supérieur 1823, 25 et 27; 50 doux Madère vieux; 40 paniers champagne Napoléon; 20 do Clauze; 600 caisses St. Julien Médoc; 150 do Margaux; 40 do Sauterne; 4 do liqueurs assorties superfines; 60 do fines; 50 paniers anisette superfine, 60 do fine; 100 paniers huile d'olive. E. JOHNS, 110 Poydras. 1 mars

COUTIL D'ETE—Par les derniers arrivages nous avons reçu plusieurs caisses coutil français; ainsi qu'un grand assortiment d'étoffes pour été, que nous offrons à vendre à des prix réduits. H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins. 26 fev

MOUCHOIRS Batiste—Les soussignés désirant réduire leur stock de mouchoirs batiste les vendront à prix coûtant, en lots à la convenance des acheteurs. H. DE GOER & RIFFLARD, 21 Magasins. 26 fev

CHAPEAUX—4 caisses chapeaux soie noire de Paris—Aussi—4 caisses chapeaux gris poil ras et castor, qu'il vendront à bonne composition pour clore une facture, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 21 Magasins. 26 fev

Toile! Toile! Toile!
LES soussignés ont un assortiment superbe de toile d'Irlande pour famille, à vendre à bon marché à la pièce et demi pièce, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 21 Magasins. 26 fev

SUCRE de Boston raffiné—En pains, en morceaux et en poudre—60 caisses sucre blanc de la Havane; 150 sacs café Java du vieux gouvernement; 500 paquets thé poudre à canon, impérial, Pouchong, &c; 200 caisses blanc de baleine; 100 caisses savon de Boston et Cincinnati; 200 barriques riz de Charleston; 200 tambours figues de Smyrne; 400 barriques clous de Boston; 150 sacs poivre de Sumatra; 25000 sacs en pâtre de la contenance de 1 1/2 à 3 boisseaux; maquereaux No. 1, en barils et en caisses; 100,000 cigares imitation principe; 30 surons indigo Carracas; saleratus, amidon; casse; chocolat; seaux peintures, &c. &c. à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 rue Gravier. 28 jan

MARCHANDISES FRAICHES
De printemps—pour habillemens de Dames.
C. M. SIMPSON, rue de Chartres, No. 33, encoignure de la rue de la Douane, viennent de recevoir par les derniers arrivages de France et de New York, les marchandises suivantes: 1 caisse balzorine à bas prix, 1 caisse idem extra-fine, d'un style entièrement nouveau, 1 caisse linon français, carreaux nouveau goût; 1 caisse jaconat nouveau goût, à bas prix. Plusieurs cartons d'écharpes en barège, et de mouchoirs fantaisie. Une caisse soieries fraîches et riches, pour habillemens, qu'ils vendront à très bas prix. Deux caisses parasols, nouveaux styles; Plusieurs caisses de calicots à tout prix. Aussi:—Pour en finir, à un prix au moins au-dessous du coût, une grande quantité de chemises de laine, crêpes, chusans, &c. Ainsi qu'un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES, à l'usage des familles. 13 fev

EN débarquement du navire Eleonore, de Liverpool: 15 caisses jaconats nouveau goût; 10 caisses ginghams rayés et unis; 8 balles brin blanc, fil; 6 caisses bretagnes; 6 balles toile à drap; 10 caisses coton à coudre, Farquharson, à vendre par DUNCAN KENNEDY, 53 Toulouse. 6 m

RULH, Pharmacien, de retour de France, a l'honneur de prévenir ses connaissances qu'il a établi une Pharmacie dans la maison qu'il occupait anciennement, encoignure Dauphine et Hôpital, et qu'il ne négligera rien pour s'attirer et mériter de nouveau la confiance des médecins et de ses nombreuse clientelle. 10 mars—15f

A LOUER—Dans le fond du Magasin No 141 rue des Magasins, une MAISON en briques, à deux étages, ainsi que l'usage d'une cour spacieuse, faisant partie de la propriété. Pour plus amples détails s'adresser à E. DITTRICH, 86 Poydras. 13 m

A LOUER
Cette JOLIE MAISON en briques, à deux étages, avec Cuisine et Ecurie, également à deux étages dans Seconde Municipalité, rue St. Pierre, entre Commune et Gravier, côté E. S. S'adresser à J. U. LAVILLEBEUVRE, 149, Commune. 7 fev

MIEL—10 barriques en débarquement de l'Alabama, de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—Mars 1845.

SONT invitées à se présenter à ce Consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B
Bérangé, Philippe; Bourgeois, Marcellin; Beau, David; Benel, Lévy; Blazé, Barthélemy; Boucard, (la famille); Bosquet, Etienne

C
Chantel, Amand Justin; Cheva, Eustache; Cimel

D
Duchesnois, Ferdinand; Dupré, Théophile; Delpaigne, Jacques; Ducos, Marie; Duchesne Duvernay; Dumaine et Vve; Duchand époux; De Chassey, L.; Dubois, Casimir

E
Engelsheim, frères

F
Fouchère, Lucien; Foucatier, (Mme)

G
Guérin, Carreyour; Guillet, Antoine; Gauffroy, Jean Baptiste; Guenger, Florent; Grégo; Garreau, Adrien

H
Huber, Jean; Herbert Jean; Harbert, Vital

J
Jourdan Honoré Théodore; Jourdan Antoine Luc.

Jacques, Stanislas; Jambon, Etienne

K
Kirsh, Jean Michel; Klein

L
Lasigne, Etienne; Larroque; Lemaire, Eugène

M
Monié, Jean; Malleker, Xavier; Mascleu, Guillaume; Martel B. Barthélemy

N
Neguelous, St. Hilaire

P
Pouillet, Charles; Perret, Louis; Page, Antoine; Perredin, François; Pottier Gillet; Parabère, François; [illegible]

R
Rouget, Adelaide (Mme); Richard, Auguste

S
Simenetti; Sugery, Charles; Soreye, Philibert; Sanguinetti; Sebent; Schiltz

T
Tremoulet

V et W
Vandegrift, époux; Vidgue François; Vidaud Pierre; Veronil; Werst, Auguste

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi.

ACADEMIE MODERNE,
DIRIGÉE PAR
J. S. DE PALOS,
Professeur de langues modernes;
No. 191, rue de la Douane.

CETTE institution, consacrée à l'enseignement des jeunes gens qui se destinent au commerce, appelle l'attention des parens.

Le trait distinctif de cet établissement est le soin apporté à l'enseignement des langues modernes, l'anglais, le français et l'espagnol, qu'il est essentiel au négociant de savoir écrire, mais surtout de bien parler. Cette partie de l'instruction est sous la surveillance immédiate du Principal, et le succès dans l'exercice de sa profession et huit années d'expérience dans l'enseignement des langues vivantes sont de sûrs garans des plus heureux résultats.

Les professeurs sont:
J. S. De Palos, Principal.
W. Bailey, pour l'anglais et les branches d'une éducation commerciale anglaise.
J. Teihard, professeur de français, de littérature, etc.
L'institution sera ouverte toute l'année. Les élèves seront admis par trimestre. Le prix de la pension pourra être payé par mois, d'avance. On trouvera des prospectus à l'académie, No 191 rue de la Douane et chez les principaux libraires de cette ville.

J. S. De Palos, professeur de langues modernes, annonce aux négocians et aux jeunes gens qui se destinent au commerce, qu'il continue ses classes pour l'enseignement de l'anglais, du français et de l'espagnol, à sa demeure No 191 rue de la Douane. Sa méthode, fondée exclusivement sur l'observation des lois de la nature, rejette l'emploi des dictionnaires et grammaires et dispense l'élève de la nécessité d'apprendre par cœur des règles et des phrases toutes faites. Fondée sur une expérience raisonnée de sept ans, cette méthode repose sur les vrais élémens du succès, qu'elle peut en quelque sorte garantir à ceux qui voudront l'employer.

J. S. DE PALOS,
Professeur de langues modernes
26 janv — No. 191, rue de la Douane

INSTITUTION JEFFERSON
DIRIGÉE PAR M. LORD.

LE Principal de cet établissement a l'honneur d'informer les Pères de famille et le public en général, qu'il a entièrement transporté son Institution, ci-devant passage de la Bourse, dans la rue Bourbon, No. 63, entre les rues Bienville et Douane, dans le local occupé par l'institution Bullet.

Les réparations qu'a subies cette nouvelle maison, et les améliorations importantes qui y ont été ajoutées, la rendent tout à fait convenable pour un établissement de plein exercice, le Principal de l'institution (toujours désignée sous le nom de *Jefferson*), secondé d'un personnel, qu'il a choisi avec un soin particulier, se recommande au peuple Louisianais, qui l'a honoré jusqu'à ce jour d'une si flatteuse confiance. 19 fev—30

AU MAGASIN FASHONABLE,
Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, 123.

CORDEVIOLLE & LACROIX, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Windsor Castle et South Carolina, du Havre, un bel assortiment de marchandises convenables pour le printemps, comprenant les articles ci-après, savoir:

POUR HABITS ET REDINGOTTES.
Mérinos noir, laine cachemire, de extra fin, do de diverses nuances, drap d'été, nouvel article; cachemirette qualité supérieure.

POUR [PANTA]LONS.
Mérinos noir, uni, do [illegible], façonné, do à raies; casimir d'été, laine de [illegible] [illegible] raies de diverses nuances et divers [illegible].

[Au]ssi: Piqué blanc [illegible] à raies et [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible] (damaged section)

[Marc]handises de Printemps.
—oo—
[Un s]plendide assortiment de jaconats français, de [linons], Organdis, Mousseline, Dentelle, Ba[rège] [illegible] et rayée, Barèges et Balzorines, venant d'être déballés et fraîchement importés, à vendre à [bas] prix.

C. M. SIMPSON, No 33, rue de Chartres encoignure de la rue de la Douane, vient de recevoir d'Europe et de New York, un vaste et splendide assortiment de marchandises fraîches, de printemps—sur lesquelles il invite l'attention des acheteurs. Parmi ces articles, se trouvent des marchandises du goût le plus nouveau, et qu'il vendra aux prix les plus bas possibles, savoir:
Une caisse linon français, d'une yarde, bonne couleur [illegible]
[illegible] (damaged section)

SOIRE[ES DA]NSANTES [ET BA]LLES [DE PR]INTEMS.
[W]EST, Olivier [illegible], rue de Chartres, on [illegible] magasin [illegible] [importées] nouveaux genres [illegible] Paris nouveaux goûts, [illegible] très riches, Balzorines [illegible] noires unis et rayés, Palatinas [illegible] pour deuil [illegible] [illegible] (damaged section) [illegible] Chalis diverses qualités, Cordelières [illegible], Ridicules, Bourses et bretelles, Carcasses de [illegible] et fleurs artificielles.—Aussi—Un grand assortiment de dentelles noires et blanches—Un assortiment complet de parapluies et de parasols pour la ville et la campagne et la ville, sont invités à venir visiter ce bel assortiment, qui se débite aux prix de New York. 8 mars

REÇU par les derniers arrivages et à vendre à très bas prix:
Mérinos français, noir, pour lévites;
Arabies bleu tout fil, à petits carreaux;
Dito fil et coton dito;
Indiennes couleurs claires;
Cotonnade jaspée pour enfans;
Coton blanc New York Mills;
Sercottes blanches, à barres, en coton;
Dito dito dito en fil;
Dito écrue, dito dito;
Percales couleurs assorties;
Papier Muslin couleurs assorties;
Lasting noir et assorti;
Nankins noirs, Brown Holland, Piqué blanc, diverses qualités; Toile grise; Gambroon, genre nouveau; Organdi imprimé, Désir de à carreaux, Brin fil, blanc, à carreaux, dito coton 8/4, Damassé coton, Mousseline suisse, unie et brodée.
14 mars — DUFOUR, DURAND & Co

GRAISSE—100 barils de toute première qualité, à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 14 mars

JAMBON—6 barriques, à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 14 mars

VIEUX whiskey Bourbon—50 barils, à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 14 m

FERBLANC—100 caisses 1/2 X, à vendre par G & R. BUCHANAN & Co. 14 m

POMMES Sèches—20 barils de bonne qualité, à vendre par (14 m) G & R BUCHANAN & Co.

TOILE, Corde et Ficelle d'emballage, qualité supérieure, à vendre en magasin, par G & R BUCHANAN & Co.

FOIN—100 balles excellent foin du Nord, en débarquement de la barque Averon, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74, Camp. 14 mars

BOUCAUTS à mélasse—300 jeux de boucauts, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74, Camp. 14 mars

TRAITES sur New York, à 60 jours, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74, Camp. 14 mars

CHAPEAUX—4 balles à vendre à bas prix, pour clore une consignation, par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune. 14 m

CHAPEAUX DE PALMIER—Quelques caisses assorties à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune. 14 m

HUILE d'olive—700 paniers huile d'olive de Piagniol grandes et demi bouteilles, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres. 10 mars

PARAPLUIES de soie—18 douzaines parapluies de soie manufacture de Paris, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres. 10 mars

SEL de Liverpool—650 sacs sel fin, 900 sacs sel commun en débarquement du Pharsalia, à vendre par L H GALE, 92 Commune. 8 mars

JAMBONS—26 barils jambons plats cotes, en débarquement, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 11 mars

CIGARES—20,000 regalias à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 11 mars

CAFE—1500 sacs, Rio, Havane, Java, Laguyre, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins. 11 mars

BOIS DE CONSTRUCTION
ET BOIS DE PLANCHER EMBOUVETÉ.
CONSTAMMENT en mains au moulin de DEFOUILLY, encoignure Carondelet et Vieux Bassin.

BACON—60 boucaut épaules, 27 do plats côtés, 12 do jambons, 10 tierçons extra do, en débarquement du steamer St. Louis, à vendre par PRICE & FROST, 30 Poydras.

MAQUEREAUX—174 barils No. 3, du Sud et du Nord, à vendre par PRICE & FROST, 30 Poydras.

CLOUS DE BOSTON—600 barillets Old Colony Iron Company, à vendre par PRICE & FROST, 30 Poydras.

PEAUX de veaux de Nyce & Co à vendre par D. B. MACARTY, 22 Bourbon.

IMPORTATION DIRECTE.
REÇU par le navire South Carolina, du Havre: Balzorines, en robes et pièces de vingt yardes. Mousseline imprimée, do de do. Mousseline brodée, blanche et couleur. Jaconats et guinghams. Un superbe assortiment de rideaux brodés, par morceaux ou pièces. Une caisse châles mousselines, blancs et couleur. Et un grand assortiment de marchandises en magasin, tels que: mousselines blanche et en couleur, de toute description, cravattes et foulards, à vendre à bas prix par FR. PERRET, 56 Toulouse. 6 m

CABOTAGE.

POUR LITTLE ROCK, Van Buren, Fort Smith, Fort Gibson et tous les ports intermédiaires sur l'Arkansas—Le bateau à vapeur ARKANSAS No. 4, capt. Pennywitt, est attendu à chaque instant et repartira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 11 m

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI ET PITTSBURG.—Le bateau à vapeur de marcheur, EL-DORADO, capitaine Charles Stone, est attendu à chaque instant et repartira comme dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 8 mars

MALLE PAQUEBOTS DES ETATS-UNIS, BRILLIANT ET ALEX SCOTT.
Arrangement pour le printems et l'été.
Pour la Côte de Donaldsonville, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sarah et Pointe Coupée.—Les bateaux ci-dessus nommés feront après cette époque deux voyages par semaine. L'Alex Scott, capitaine Swon, partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches et mercredis, à 10 heures du matin. Le Brilliant partira de la Nouvelle Orléans tous les mardis et vendredis, à 10 heures A. M. En retournant, l'Alex Scott partira du Bayou Sara tous les lundis et vendredis à midi, et le Brilliant tous les mercredis et samedis, à midi, arrivant à la Nouvelle Orléans le lendemain matin de bonne heure. Le mercredi, l'Alex Scott se rendra à Tunica, Pointe Coupée et Fort Adams. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à WM. AVERY. 13 fev

Paquebot régulier, pour Bayou-Sara, Waterloo, Port-Hudson, Baton-Rouge, Plaquemines et la Côte.
Le beau steamer LUDA, capt Thomas Clark fera des voyages réguliers, deux fois par semaine, entre la Nlle-Orléans et les ports ci-dessus partant de la Nlle Orléans tous les mardis et vendredis, à 6 heures P. M., et du Bayou Sara, tous les mercredi et samedis à midi.
Le Luda est entièrement neuf, et combiné pour ces voyages, de manière à assurer une grande rapidité, tout en laissant beaucoup pour la sécurité et le confort. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. BONNEN, Agent, 11 St. Charles. 21 jan

PAQUEBOT REGULIER POUR LA COTE, DONALDSONVILLE, Lafourche, etc.—Le bateau à vapeur JUNIATA, capitaine Choate, partira de la Nouvelle Orléans les jeudis à 10 heures du matin, et à son retour il quittera Thibodeauxville les dimanches à 8 heures, et Donaldsonville les lundis matins à 8 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à J M LANDREAUX & Co, 11, Front Levée. 31 janv

POUR LAFOURCHE ET LA COTE—Le bateau à vapeur à passagers, MISSOURI MAIL, capitaine Littleton, fera à l'avenir ses voyages deux fois par semaine à Donaldson, en partant de la Nouvelle Orléans, comme avant, tous les lundi et jeudi à 10 heures du matin, et de Donaldson, tous les mercredi et samedi à 6 heures du matin.
Le Missouri Mail prendra du fret, bien que le bayou soit bas, en le faisant transporter le long du bayou sur des bateaux plats, aux prix les plus modérés.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. A. BRAUD & LANDRY, 14 Bienville. 13 jan—30

POUR LA BALISE.—Le steamer HAME, capt Jourdain Martin, complètement réparé et remis à neuf, partira tous les samedis, à 9 heures A. M. du pied de la rue St. Louis, pour la Balise et les lieux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à JACQUES LAROSE—Agent, 71, Vieille Levée. 2 oct—6 m

POUR MAURICE, Ile de France—La jolie barque THISTLE, capitaine Turner, sera promptement expédiée pour le susdit port. Pour passage, ce navire ayant une belle dunette, s'adresser au capitaine à bord ou à CHS. DUFOUR. 22 fev

ON a besoin d'un navire ou d'une barque pour charger au Fret Port pour New York; d'une goëlette ne calant pas plus de 8 pieds, et d'un bon navire pour charger pour New York dans la ligne des paquebots entre New York et la Nouvelle Orléans. FOSDICK & BRO. 73 Camp. 18 m

A VENDRE.—Un brick double et chevillé en cuivre, de 240 tonneaux ou 400 boucauts, bien fourni de voiles et agrès, presque neuf et ayant des cabines meublées. Pour plus amples détails, s'adresser à FOSDICK & BRO. 74 Camp. 18 fev

CABOTAGE.

POUR NEW YORK—Demain sans positivement—La barque APTHORP, capitaine Blake, à presque tout son chargement à bord, et partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 50 balles ou leur encombrement, et pour passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux Legumes, ou à FOSDICK & BRO. 74 Camp.
Ce navire a de beaux emménagemens pour passagers d'entrepont, et peut en prendre 15 à 20, si l'on s'adresse de suite à bord. 18 m

POUR BOSTON—Le navire fin voilier L. H. GALE, capitaine Thompson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à NORCROSS & FOSDICK, ou à L. H. GALE, 93 Commune. 18 m

POUR NEW YORK—Le navire paquebot CLIFTON, capitaine Ingersoll, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles, ou passage, s'adresser à J W STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette. 14 mars

POUR NEW YORK—Le beau navire BARTELLE, capitaine Taylor, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. S'adresser pour la balance du fret ou passage à LEVI H GALE, 93 Commune. 11 m

POUR BOSTON—Le navire SAXON, capitaine Drew, ayant la plus grande partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune.

[Pour le Havre] de l'[illegible] d'Europe.
[NO]RME—Le navire fin voilier LUCY, [illegible] partira sous peu. Pour fret de [illegible] ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.
[illegible] Le navire BORNHOLM [illegible] partira sous peu. Pour fret [illegible] s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune.

[POUR LE] HAVRE—Le paquebot français MARSEILLE, capt Pemberton, partira sous peu [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à P POUTZ, 93 Douane.

POUR MARSEILLES—Le navire MADISON, capitaine Foster, partira sous peu. Pour fret de [illegible] balles coton ou pour passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire français fin voilier CHATEAUBRIAND, capitaine Laborde, est en charge pour le port ci-dessus. Pour fret s'adresser à JENKINS & TIGLER, 7 rue Royale. Le Chateaubriand possède de superbes emménagements. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, 1re municipalité, ou à AUG. MOLIER, 90 St Louis.

POUR LE HAVRE—Le navire français LA BELLE CREOLE, capt Tetelin, partira sous peu [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au capitaine, ou à BLANCHARD, EIMER & Co.

POUR LONDRES—La barque [illegible] ZA THORNTON, capt Little, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser à [illegible]. 8 mars

POUR LE HAVRE—Le [illegible] [illegible] partira sous peu [illegible] L. H. GALE.

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] voilier, ELIZABETH, capitaine [illegible] plus grande partie de son chargement [illegible]. Pour fret, s'adresser à DUNCAN KENNEDY, [illegible] ou à LEVI H GALE. 27 fev

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] THEMIS capt Brown, partira [illegible] fret de 400 balles de coton, ou pass[age] [illegible] L. H. GALE. 6 fev

NAVIRE MADISON.
[Les consi]gnataires par ce navire sont priés [de faire leurs entrées] en douane. MM. Theo N Gaineau et Louis [illegible] sont priés de s'adresser à [illegible] No. 20, pour y [illegible] de répartition. A. T. BURNLEY & Co, consignataires du navire. Toulouse—10

L'ECHO des FEUILLETONS.
JOURNAL Littéraire, paraissant le 15 de chaque mois. Ce Journal se publie par livraisons, chaque livraison illustrée d'une gravure sur acier, exécutée par les premiers artistes de Londres et ornée de vignettes sur bois par les [premiers graveurs]. Les 12 livraisons forment à la fin de l'année 12 volumes in 8o ordinaires.
Les années 1841, 1842, 1843 et 1844 sont en vente.
Prix de chaque année:—Un volume broché $2; relié simple $4; reliure de luxe $5.
Prix de l'abonnement, 12 livraisons brochées, $3 par an—avec une jolie gravure de modes, $3 50.

Le Journal des Journaux.
REVUE Littéraire, paraissant le 1er de chaque mois, publié par les mêmes éditeurs. Le journal des Journaux est le complément de l'Echo des Feuilletons; il reproduit aucun des articles [illegible] [illegible] format grand in 8o de [illegible] de deux pages gravées sur papier chine, [illegible] Jules France et d'une charmante gravure de modes.
Prix de l'abonnement:—$3 par an, avec gravure de modes, $3 50.

Louis XIV et son Siècle.
HISTOIRE Pittoresque et Curieuse de la [France] de 1648 à 1715, Par Alexandre Dumas. Cet ouvrage sera publié en 60 livraisons, dont 30 formeront [illegible] l'ouvrage se composera de deux superbes volumes [illegible] contenant la matière de 8 volumes ordinaires, orné de mains 120 grands sujets, de 30 gravures à part et d'une foule de vignettes et culs de lampes, etc., etc.
Chaque pamphlet contient deux livraisons.
Directeur: M DE LA PLACE, au bureau de l'Abeille, rue de Chartres, No. 81. 31 dec

L'ECHO DES FEUILLETONS,
Rue de Chartres, No. 81.
TROISIEME LIVRAISON DE L'ECHO DES FEUILLETONS—Une nouvelle intitulée: Poeta Cesareo. Les 27, 28, 29 & 30e Livraisons du Siècle de Louis XIV Le tout reçu par le Saratoga.
17 fev — M. DE LA PLACE, Direc ur.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS A
L'ILLUSTRATION,
JOURNAL UNIVERSEL,
Accompagné de Gravures sur bois, paraissant tous les samedis, depuis le 3 mars 1843.
MESSIEURS les abonnés à ce beau journal et qui n'ont pas encore reçu la première année, sont prévenus qu'elle vient d'être reçue et qu'elle est en vente chez
17 m—8 — VICTOR HEBERT, 149 Chartres

L'ILLUSTRATION,
JOURNAL UNIVERSEL,
Accompagné de Gravures sur bois paraissant tous les samedis, depuis le 3 mars 1843.
ABONNEMENT—A partir du 1er mars 1843.—Pour la Nouvelle Orléans $12 par an, pour la campagne même prix, les frais de transport aux frais des abonnés. On ne peut souscrire pour moins de six mois.
Chaque numéro se compose de seize pages in fo, imprimé sur trois colonnes et présente la revue la plus complète qui existe de tout ce qui est digne d'exciter l'attention publique dans les événements contemporains.
On souscrit à la Nouvelle Orléans, chez VICTOR HEBERT, Agent, 149, rue de Chartres. 17 mars

REÇU par le Francis Depau, et en vente chez le soussigné:
Le premier volume de Louis XIV et son siècle par A. Dumas.
Aussi les cinq premières livraisons du deuxième volume. Diable à Paris, un beau volume, illustré. Mystères de l'Inquisition; les onze premières livraisons. Ruines et Chateaux Historiques de France. Connaissance des temps pour 1845, 1846 et 1847.
17 m—8 — VICTOR HEBERT, 149 Chartres

LES MYSTERES DE PARIS ILLUSTRES.
EDITION complète et illustrée en deux beaux volumes, grand in 8o., richement reliés, chez VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres. 17 mars

LE JUIF ERRANT ILLUSTRE.
LES onze premières livraisons du Juif Errant, par Eugène Sue, illustrées par Gavarni, sont présentement en vente chez V. HEBERT, 149, rue de Chartres. 17 mars

LE JUIF ERRANT.
LA quinzième livraison du Juif Errant, par Eugène Sue, auteur des Mystères de Paris, Mathilde, etc. Edition de la SEMAINE LITTERAIRE, est présentement en vente chez VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres.
N. B.—Il reste encore quelques exemplaires des Mystères de Paris, édition française illustrée, en deux beaux volumes.
Aussi—Quelques exemplaires en français, édition américaine en un volume. Prix $3. 17 m

AMUSEMENTS.
Théâtre Américain.
Huitième apparition de la Troupe Italienne d'opéra.
MARDI, 18 MARS 1845.
Pour la seconde fois cette saison,
LUCREZIA BORGIA,
Grand opéra en trois actes, poème de Romani, musique de Donizetti.
Lucrezia Borgia, — Signora EUFRASIA BORGHESE,
Maffio Orsini, — Signora AMALIA RICCI,
Gennaro, — Signor LUIGI PERROZZI,
Duke Alfonso, — Signor TOMASI
☞ Pour les détails, voir les affiches du jour.

Galerie Nationale.
Belles Peintures ajoutées à la Galerie Nationale, 13, rue St Charles.—Ouverte tous les Jours.
Les Premiers Chrétiens prisonniers à Rome, par Huntington
De Soto et la Découverte du Mississippi, par Rothermel
Délivrez-nous de l'Enfer, Illustré, par Loutre
Le Christ mis dans la Tombe, d'après Caravaggio
St Pierre Crucifié, d'après Guido
Et 8 jolis Paysages par Doughty et Boddington
Ces tableaux ne paraîtront que quelques jours. 15m

Jardin Ste Hélène.
COBINI a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'ouvrir un Etablissement de rafraîchissements dans le joli Jardin Ste Hélène, situé sur la Promenade Carondelet. Il espère que ses [illegible] amis le favoriseront de leur patronage. Le choix de liqueurs et le service ne laisseront rien à désirer.
DIMANCHE, 23 MARS 1845,
GRAND BAL GRATIS.
19 mars—6

Bal des Pères de Famille.
A UNE assemblée des souscripteurs, tenue le 9 mars, au Washington Armery, il a été résolu que ce bal aura lieu le vendredi 28 de ce mois.
DIRECTEURS:
J. W. Behan, — J. G. Quirk,
F. Schmitt, — M. O. Mellon,
A. Lockett, — H. Mars,
A. B. Brin, — R. Fortin,
G. W. Squires, — J. Peters,
J. B. Walton, — F. Jordy,
J. M. Gould, — J. Baldwin,
J. M. Fernandez.
Les souscripteurs sont priés d'envoyer leurs listes d'invitation à la salle de bal. Les directeurs se réuniront à la salle le dimanche, seize courant, à une heure P. M.
11 mars

SALLE D'ORLEANS.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
P. A. DUBORD a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il continuera à diriger les Bals de la Salle d'Orléans, et que ces Bals auront lieu les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI.
Rien ne sera négligé pour rendre cette Salle un des meilleurs lieux d'amusement de la ville.
L'orchestre sera composé des meilleurs musiciens de la ville.
27 dec — P. A. DUBORD, Directeur.

SALLE DE BAL WASHINGTON.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Rue St. Philippe, entre celles Royale et Bourbon.
LE Directeur informe respectueusement ses amis et le public en général, que cette Salle ayant été entièrement réparée, sera ouverte tous les MARDI, JEUDI et SAMEDI, pendant la saison.
☞ Tous les DIMANCHES, il y aura Bal pour les femmes de couleur.
Entrée:—Cavaliers, $1; Dames, gratis.
GEORGE STEHVENS, Directeur

AUTOMATE.
UN MAGNIFIQUE AUTOMATE, qui vient d'arriver de Paris, peut être vu maintenant, tous les jours de 10 heures à midi, et de 3 heures à 10 heures P. M., au dessus du café de l'Aigle, encoignure Condé.
Prix d'entrée, ... 50 cents. 7 mars

VENTES A L'ENCAN.
PAR M. BARNETT Jr.
Vente de propriétés de valeur, sans réserve.
SAMEDI, 22 mars, à midi, il sera offert en vente, à la rotonde de la Bourse St. Louis, les magasins et résidences ci-après décrits, savoir:
No 1—UN LOT DE TERRE situé à l'encoignure des rues St Louis et Bourgogne, mesurant 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue St Louis, sur 61 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, avec la MAISON à trois étages qui y trouve. La dite maison est louée à raison de $600 par mois.
No 2—UN LOT DE TERRE adjoignant le précédent, rue St Louis, pareil sous tous les rapports avec l'autre. Cette propriété est louée $600 par mois.
No 3—UN LOT DE TERRE situé rue Bienville, entre celles de Chartres et Exchange Place, mesurant 31 pieds 9 pouces de face, y inclus le corridor en commun, sur 91 pieds de profondeur, avec le MAGASIN à trois étages, en briques, qui y trouve. Cette propriété est louée $1500 par an.
No 4—UN LOT DE TERRE situé à l'encoignure des rues St Pierre et Dauphine, mesurant 40 pieds de face à la rue St Pierre sur 72 pieds de profondeur mesure française, avec la MAISON en briques à un étage qui y trouve, et 48 action de la banque de l'Union. Cette propriété est louée à $340 par an.
No 5—UN LOT DE TERRE situé rue Bourbon, entre celles Conti et Louis, mesurant 34 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, avec une MAISON à trois étages qui y trouve.
No 6—UN LOT DE TERRE adjoignant le précédent, mesurant 34 pieds 5 pouces à la rue Bourbon sur 123 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur, avec une MAISON à trois étages qui y trouve.
No 7—UN LOT DE TERRE situé à l'encoignure des rues Conti et Bourbon, mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Conti, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur, faisant face à la rue Bourbon, avec une MAISON en briques et à trois étages, et le privilège d'un mur mitoyen dans le fond. Cette propriété est louée $30 par an.
No 8—UN LOT DE TERRE adjoignant le précédent, sur la rue Conti, et mesurant 26 pieds 11 pouces et 6 lignes sur 73 pieds 9 pouces, avec une MAISON à deux étages et en briques, qui s'y trouve. Cette propriété est louée $360 par an.
No 9—UN LOT DE TERRE adjoignant le précédent, sur la rue Conti mesurant 27 pieds et 7 lignes, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur, avec une MAISON en briques et à deux étages qui s'y trouve. Cette propriété est louée $360 par an.
No 10—UN LOT DE TERRE adjoignant le précédent, sur la rue Conti, et mesurant 27 pieds et 7 lignes, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur, avec une MAISON en briques et à deux étages. Cette propriété est louée $540 par an.
No 11—UN LOT DE TERRE adjoignant le précédent, sur la rue Conti, et mesurant 20 pieds 10 pouces [illegible] lignes de face et 9 pouces de profondeur, avec une MAISON en briques et à deux étages qui s'y trouve. Cette propriété est louée $7.0 par an.
No 12—DEUX LOTS DE TERRE situés à l'encoignure des rues Moreau et St Antoine, (3me Municipalité) mesurant ensemble 60 pieds [illegible] pouces et [illegible] lignes de face [illegible] [illegible] MAISON [illegible].
[illegible] (damaged section)
[illegible] 19 mars—[illegible]

[illegible] QUART[IER] GEN[ERAL] [illegible]
[illegible] (damaged section)
3. S'il se trouvait que quelque régiment, bataillon, ou autre corps de brigade ne fussent point organisés, l'officier commandant ordonnera l'élection des officiers de compagnie, lesquels lorsqu'ils seront élus, voteront pour l'élection d'un major.
Par ordre de John E. Lewis, major général, commandant la troisième division militaire de l'Etat de la Louisiane.
Ste-COLOMBE DAVIS, Aide-de-camp.
3 Mars.

ASSURANCES MUTUELLES.
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un amendement de leur charte.)
CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer, des RIVIERES, et du FEU, sous le système mutuel.
D'après ce mode d'assurance, les personnes qui s'engagent envers cette compagnie ont droit aux parts des profits, sans encourir aucune responsabilité, au delà de la charte. L. MATTHEWS, Président. 14 oct

CRAVATES TAFFETAS—25 douzaines cravates légères pour l'été. 15 douzaines de do de couleur, Birmingham, 50 douzaines do à carreaux, soie légère. 15 douzaines de batiste d'Ecosse, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres. 10 mars

PANTALONS de gingas—20 douzaines pantalons gingas, 20 douzaines habits mérinos, à vendre en gros et à bon marché par LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres. 10 mars

SARDINES à l'huile—25 caisses assorties de grandes et demi boites sardines, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres. 10 mars

A VENDRE au débarquement de l'Amerika, de Bordeaux: 144 barriques vin rouge, bon ordinaire, médoc vieux, 44 do de Guilon et St. Julien; 10 barils vin blanc, Sauterne et Barsac; 50 caisses vin blanc Haut Sauterne, par FOUGET Fils, 147 Royale. 17 m

VIN ROUGE—300 barriques de diverses marques, en débarquement des navires Concord et Amerika, de Bordeaux, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée. 17 m

EAU DE VIE de Cognac—34 quarts de J J Dupuy et Castillon, 4me preuve, en débarquement du navire Amerika, de Bordeaux, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée. 17 m

SALPETRE—16 barillets, raffiné, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée. 17 m

LIQUEURS DU PAYS—Genièvre, Rhum, Alcool neutralisé, Eau de vie et imitation Eau de vie, 1re et 4me preuve, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 30 Vieille Levée. 17 m

BOUCHONS pour bouteilles à bière—[illegible] milliers, à vendre par P. LONGIS, 116, Royale. 17 mar

SUCRE—Havane jaune, à vendre en magasin par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée. 17 m

TABAC en feuilles—Excellent Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre en magasin par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée. 17 m

CIGARES Principe Véritables et de la marque du steamboat, de Villegas et Remiras, à vendre en magasin par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée. 17 m

CIGARES de la Havane—De tous genres et qualités, à vendre en magasin par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée. 17 m

VENTES DE CE JOUR.
PAR SYKES & HYDE.
A. Devall, encanteur.
IL sera vendu aujourd'hui mardi, dix-huit du courant, à dix heures, à leur magasin d'encan, No. 61, rue des Magasins:
DES MARCHANDISES SECHES—Telles que: jeans de Kentucky, gambroons pour habitans, mouchoirs, bas, parapluies, indiennes, etc.
AUSSI—60 caisses bottes et brodequins; 12 caisses chapeaux.
ET A MIDI—Des comestibles, provisions et liqueurs, chandelles, tabac, café, savon, amidon, eau de vie, genièvre, cigares, haches, cordes, toile d'emballage, épices, etc. 18 mars—1

A VENDRE.
Belle Résidence de Campagne
PAR L. A. GARIDEL.
IL sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le 19 mars courant, à midi, La Jolie Propriété connue sous le nom de Bois de Campagne de Mme Ve Duverge, occupée maintenant par M. Ch. Choisy. Elle est située sur la rive droite du fleuve, à un mille au dessous du Ferry de la 1re Municipalité.
Cette propriété a 150 pieds ou plus de face au chemin public, sur une profondeur de 20 arpens plus ou moins. Possession en sera donnée le 1er juillet prochain.
AUSSI:
Dix lots de terre dans le bourg Duverge, vis à vis la ville, situés sur la batture, entre les chantiers de construction de MM Robertson et Joseph Roux, lesdits terrains sont très convenables pour y établir des magasins de dépôt.
Un terrain situé au faubourg des Religieuses, ayant 60 pieds de face à la rue St. Amant, sur 180 pieds de profondeur. Leur terrain porte le No 11, dans l'îlet No 6 entre les rues St Mary et St Andrew, le tout conformément aux plans qui seront exhibés le jour de la vente.
Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement. Les actes de vente par L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 m—11

Pour clore des Consignations.
PAR J. A. BEARD & Co.
J. A. Bonneval, encanteur.
IL sera vendu à l'encan, le Mardi 18 du courant, à 12 heures, au magasin de E. Johns & Co, rue Poydras, près la rue St Charles
Un lot choisi de CIGARES et de VINS, comprenant des Vins de Sauterne, Champagne, Hocks, &c., d'un bon goût supérieur; des Liqueurs assorties, anisette, &c., d'importation directe et des magasins de Vhoix, que l'on vend par ordre des expéditeurs, pour clore des consignations. On pourra obtenir, au bureau des Encanteurs, des catalogues de sont la description, la quantité et les marques.
Conditions—Toutes sommes au-dessous de $100 comptant; au-dessous de $300, à 30 jours; au-dessous de $600, à 60 jours, et au delà de cette somme à 90 jours de crédit, pour billets endossés à satisfaction, avec privilège d'escompter à 8 pour cent par an, en payant comptant. 12 mars

VENTES A L'ENCAN.
Bottes, Brodequins et Souliers pour femmes et enfans, Habillemens et Chapeaux.
PAR SYKES & HYDE.
A. Devall, encanteur.
MERCREDI 19 du courant, à 10 heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, No. 61, rue des Magasins,
150 Caisses bottes, brodequins, souliers pour dames et enfans, consistant en: veau, chevreau, maroquin, veau marin et kip.
20 douzaines habits et pantalons d'été,
20 douzaines chapeaux de diverses qualités.
Les marchandises seront livrées à l'examen dans la matinée de la vente. 16 mars—3

Vente pour cause de départ.
SANS RESERVE.
Propriétés de valeur dans la Seconde Municipalité et à Lafayette.
PAR J. A. BEARD & Co.
J. A. Bonneval, Encanteur.
IL sera vendu samedi, vingt deux du courant, à midi, à l'Arcade Banks:
1o. Trois lots de terre situés au faubourg des Religieuses et ville Lafayette, dans l'îlet borné par les rues du Camp, St. André, Ste Marie et Tchoupitoulas, et désignés sous les Nos. 1, 2 et 3.
Le lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue du Camp, sur 150 pieds de profondeur et face à la rue St André et 150 pieds et 10 pouces sur la ligne qui le divise du No. 2; le dit lot formant l'encoignure des rues St André et Camp.
Le lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue du Camp sur 37 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du No 1 et 121 pieds 9 pouces sur l'autre ligne.
Le lot No. 3 mesure 30 pieds de face à la rue du Camp sur 121 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du No. 2 et 122 pieds 6 pouces sur l'autre ligne.
Les trois lots ci-dessus seront vendus ensemble.
2o. Deux lots de terre dans le même îlet, désignés sous les Nos. 6 et 7.
Le Lot No. 6 mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue du Camp, sur 191 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 5 et 174 pieds 4 pouces sur l'autre ligne.
Le lot No 7 mesure 30 pieds 8 pouces de face sur 174 pieds 4 pouces sur la ligne qui le divise du No. 6 et 167 pieds 1 pouce sur l'autre ligne.
Ces deux lots seront vendus ensemble.
3o. Deux lots de terre dans la seconde municipalité, dans l'îlet borné par les rues Clio, Nayades, Erato, Prytanées et désignés sous les Nos. 1 et 2.
Le lot No. 1 mesure 34 pieds de face à la rue Nayades sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Erato.
Le lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue des Nayades sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Aussi—Cinquante actions dans le Merchants Insurance Company payées en plein.
Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement Les billets qui ne seront point payés à l'échéance porteront un intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
Les Actions payables comptant.
Les actes de vente pardevant O. V. Foulon, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 mars

PAR M. BARNETT, Jr.
IL sera vendu jeudi, 20 mars 1845, à midi, à la Bourse St. Louis:
La Mulâtresse MARIE, d'environ 20 ans, parlant anglais et français, bonne blanchisseuse et repasseuse, domestique et excellente servante de maison, pleinement garantie des vices et maladies prévues par la loi.
Conditions Comptant. 16 mars

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Bureau rue Toulouse, No. 30.
Propriété de valeur dans la 1re. Municipalité.
SAMEDI prochain, 22 du courant, à l'Arcade de Banks, à midi, il sera vendu cette belle, MAISON en briques à trois étages, située rue des Remparts, près la rue du Canal, et est la troisième à partir de cette dernière rue, dans l'îlet renfermé par les rues Remparts, Canal, Bourgogne et Douane, le Terrain mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue des Remparts, sur 40 pieds de profondeur. La dite maison a un droit de passage [illegible] large qui conduit à la rue du [illegible] [illegible] [illegible] Canal, et a une belle cave, cour carrelée, &c.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés, &c. avec la clause de non aliéner, et la clause qu'en cas que les dits billets ne seront pas payés à leur échéance, sans pour cela en retarder le paiement.
L'acte de vente en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur. 17 mars—6

PAR J. B. SLACKE.
IL sera vendu Mercredi, 19 courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 29, Le fonds d'un magasin consistant principalement en articles français.
A 4 heures de l'après midi, au magasin dernièrement [occupé] par M. P. Ibos, au coin des rues St. Pierre et [illegible], des meubles, comptoirs et ustensiles de dit [magasin]. 16 mars

PAR ANTHONY FERNANDEZ
Bureau rue Toulouse, No. 30.
Somme [illegible], pour placer avantageusement son argent.
JEUDI prochain, 20 du courant, à la Bourse St. Louis, à midi, il sera vendu un CINQUIEME de l'établissement de la SALLE DE BAL DE WASHINGTON, située rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon. Le dit établissement a été loué l'année dernière, $10,400. La part nette du cinquième [illegible], a rapporté $1,700.45 cents [illegible].
Conditions—[illegible] comptant, et la balance, à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés, avec hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement, et la clause de non-aliéner, et si [illegible] en cas qu'aucun des billets ne seront [illegible] payé à son échéance, sans pour cela en [retarder le paiement].
[Le bail] de [illegible] [l'é]tablissement expire à la clôture des bals de la [saison].
[L'acte de] vente, chez A. Ducatel notaire, aux frais de l'acquéreur. 16 mars—5

PAR L. A. GARIDEL.
[Jeudi, 2]6 mars, à midi, à la Bourse [St. Louis]:
UNE TERRE située rive droite du fleuve, à six milles au-dessous de la Nouvelle Orléans, mesurant deux arpens vingt toises et cinq pieds de face, sur soixante et [dix arpens] de profondeur, bornée à la ligne [supérieure] par la propriété de MM Fazende et Harang, et [à la ligne inférieure] par une propriété de M. Louis Harang, [illegible] de manière à donner à la susdite profondeur [illegible] toises de large; plus divers morceaux de terre en arrière, achetés des Etats-Unis et [illegible] sont vacants et des sept acres de [illegible]. Sur cette terre se trouve une bonne maison [de maître], et le canal commun sous le nom de [illegible] [et] des travaux considérables ont été faits [illegible].
[Aussi: illegible] arpens de superficie, à partir d'une [illegible] enviroun cent arpens du fleuve, sont loués [illegible] et un décembre prochain, pour six cents [piastres] [illegible] appartiendront à l'acquéreur en vertu de l'adjudication.
Conditions—Un dixième comptant, le reste à 1, 2, 3 et 4 [ans de crédit], [illegible] seront tenus de fournir ses billets [endossés] avec hypothèque jusqu'à parfait paiement [illegible] à la satisfaction du vendeur, [illegible] seulement.
Le plan de [la propriété] est déposé au bureau de M. [illegible] M V Labarre, rue Royale, No 174, où on pourra le voir jusqu'au jour de la vente.
12 mars—13,18,19 [illegible]

Vente sans réserve pour terminer un règlement.
PAR J. A. BEARD & Co.
J. A. Bonneval, encanteur.
IL sera vendu, à l'encan, mercredi, 26 mars courant, à midi à l'Arcade de Banks,
Les propriétés ci-après décrites, vendues pour effectuer et terminer un règlement, savoir:
Dix sept terrains, situés immédiatement sur le nouveau Bassin, dans la seconde municipalité, dans l'îlet borné par les rues St. Paul, Cèdre et Cyprès et par le débarcadère de la rue Julie, dont la position est plus clairement désignée sur le plan exposé dans le bureau de l'encanteur.
Le lot No 169 mesurant 26 pieds de face à la rue St. Paul, sur 128 pieds de profondeur et face à la rue Julie, sur 128 pieds de profondeur. Les lots No. 174, 175, 176, 177, 178, 179 et 180 ayant les mêmes dimensions et la même façade—le lot No. 181 formant l'encoignure du débarcadère de la rue Julie et de la rue Cèdre, mesurant 26 pieds de face à la première, sur 128 pieds de profondeur et face à la seconde.
Les lots Nos. 182, 183, 184, 185, 186 et 187, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Cèdre sur une profondeur de 122 pieds entre lignes parallèles.—Le lot No. 188 forme l'encoignure des rues Cèdre et Cyprès, mesurant 40 pieds de face à la rue Cèdre, 51 pieds sur la ligne du fonds et 128 pieds de profondeur.
Les terrains No 177 à 180, y inclus, forment le chantier et batisses du capitaine Hunt et seront vendus en un seul lot.
Pour plus amples détails, s'adresser à l'encanteur le jour de la vente.
Conditions:—Un tiers comptant; la balance à un et deux ans de crédit, pour billets sans endossement. Dans le cas de non paiement desdits billets à maturité, ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an à dater du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.
Actes de vente pardevant Jules Mossy, notaire aux frais des acquéreurs. Les conditions de la vente devront être remplies et complétées dans les deux jours qui suivront l'adjudication, ou la propriété sera revendue après trois jours d'avis dans deux des gazettes de cette ville, aux risques des adjudicataires qui n'auront pas rempli les conditions de la vente.
12 mars—&t.12,14,17.20 23,24,25,26

BUREAU DE L'EXECUTIF,
24 février 1845.
AVIS est par le présent donné que Gustave Ducros, ci-devant shérif de la paroisse de St Bernard, s'est adressé à moi pour la cancellation des bonds ci-après: Premièrement, un bond de mille piastres, souscrit par lui le 22me jour de janvier 1843, comme shérif susdit, conjointement avec Gilbert Léonard et J. Mathieu Cucullu comme sécurités; Secondement, un bond de cinq mille cent piastres, souscrit par lui le 6me jour de mars 1843, comme collecteur des taxes d'Etat pour l'année 1843, conjointement avec Gilbert Léonard et J. Mathieu Cucullu, comme sécurités; Troisièmement, un bond de cinq mille cent piastres, souscrit par lui, le 25me jour de janvier 1844, comme collecteur des taxes d'Etat pour la paroisse de St Bernard pour l'année 1843, conjointement avec Gilbert Léonard et J. Matthieu Cucullu, comme sécurités.
Le présent est à l'effet de donner avis à toutes personnes que cela intéresse, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle-Orléans, sous quatre vingt dix jours à dater du présent, les raisons pour lesquelles lesdits bons ne devraient pas être cancellés et annullés.
[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce vingt-quatrième jour de février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante cinq, et de la soixante neuvième de l'indépendance des Etats-Unis.
A. MOUTON.
ROBERT CARTER NICHOLAS, Secrétaire d'Etat. 6 mars—60

MELASSE de Sucrerie—En magasin et à vendre concernant par A. GORDON, WYLIE & Co, 52, Bienville. 7 fev